



## TARIFS 2011-2012

	<b>Rungissois</b>		<b>Extérieurs</b>	
	<b>Trimestre</b>	<b>Mensualité</b>	<b>Trimestre</b>	<b>Mensualité</b>
Cotisation de base Instrument ou chant, formation musicale, options pratiques collectives	56,40 €	<b>18,80 €</b>	184,20 €	<b>61,40 €</b>
Formation musicale seule options pratiques collectives, ateliers découvertes	28,20 €	<b>9,40 €</b>	92,10 €	<b>30,70 €</b>
Pratique de deux instruments	84,60 €	<b>28,20 €</b>	276,30 €	<b>92,10 €</b>
Pratique de trois instruments	112,80 €	<b>37,60 €</b>	368,40 €	<b>122,80 €</b>
Danse enfants	56,40 €	<b>18,80 €</b>	69,90 €	<b>23,30 €</b>
Pratiques collectives seules (musique de chambre - orchestres - ateliers jazz - chorales - éveil musical)	28,20 €	<b>9,40 €</b>	28,20 €	<b>9,40 €</b>
Atelier comédie musicale et initiation à l'art lyrique	50,10 €	<b>16,70 €</b>	62,70 €	<b>20,90 €</b>
Location d'instruments	31,20 €	<b>10,40 €</b>	31,20 €	<b>10,40 €</b>

- ◆ L'inscription annuelle à l'Ecole de musique (cotisation de base) comprend un cours de formation musicale (obligatoire) et un cours d'instrument.
- ◆ Les élèves des classes de danse enfants ont accès aux cours de formation musicale et aux chorales.
- ◆ Les élèves de l'atelier initiation art lyrique ont accès à la chorale.
- ◆ Les tarifs des participations familiales sont trimestriels ; mais afin d'équilibrer les dépenses des familles sur la saison, la facturation est mensualisée. Tout trimestre entamé est dû.
- ◆ Les 3 trimestres s'entendent comme suit : du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars et du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin.
- ◆ Le contrat de location d'instrument n'inclut pas l'extension d'assurance qui devra être souscrite obligatoirement par les familles. Les instruments seront remis aux familles sur présentation de l'attestation d'assurance. Sur celle-ci doivent figurer le nom de l'instrument, sa valeur et la date d'échéance.